

# Le traitement par injection

L'applicateur perce 4 trous (Ø 8mm) dans le stipe, répartis à hauteur d'homme, de façon hélicoïdale à une profondeur d' 1/3 du diamètre du stipe vrai (stipe lissé sans pétiole).



Chaque trou est injecté à l'aide d'un pistolet sous pression avec 12,5 ml de solution dosée à 42,9 g/l d'émamectine benzoate. Les trous sont ensuite rebouchés à l'aide d'une cheville en bois et le palmier est identifié par une pastille numérotée unique selon une nomenclature Syngenta.



Le particulier règle directement à l'applicateur une facture d'un montant forfaitaire de 72 € ttc pour l'ensemble de la prestation: déplacement, produit, main d'oeuvre.

## Avantages de l'injection

- ≡ Facilités de mise en œuvre
- ≡ Coût accessible à tous
- ≡ Une seule intervention par an.
- ≡ Le produit phytosanitaire reste confiné dans le palmier: pas de dispersion aux alentours.
- ≡ Cette stratégie de lutte est validée par les pouvoirs publics.



L'Association lutte pour la sauvegarde des palmiers

Site internet et contact:  
<https://palmiersvence.org>

Programme Palmiers06  
<https://palmiers06.fr>

Le-Cannet / Vence: 04 92 18 23 48  
Villeneuve-Loubet: 04 92 02 60 52  
Tourrettes Sur Loup: 04 93 59 30 11  
Gattières: 04 92 08 45 70  
Saint Paul de Vence: 04 93 32 41 03

Actions menées en partenariat avec



# TRAITER LES PALMIERS POUR LES PROTÉGER



## Le contexte de la lutte

Un arrêté préfectoral du 12 mai 2016 classe Vence dans la liste des communes contaminées par le charançon. La lutte contre ce ravageur des palmiers est obligatoire en zone contaminée, aussi bien pour les collectivités que pour les particuliers (arrêté ministériel du 21 juillet 2010 et ses évolutions successives).

Le propriétaire de palmiers a le choix entre deux méthodes pour détruire les larves de charançons localisées dans le cœur du palmier:

- ⊖ Imprégnation jusqu'à saturation du cœur du palmier par une solution (biologique ou phytosanitaire) avec un minimum de 8 traitements par an.
- ⊖ Une injection annuelle à hauteur d'homme dans le stipe (tronc) du palmier d'un produit phytosanitaire.

Aucune de ces méthodes n'offre une efficacité à 100%. La réussite dépend de l'état d'infestation du palmier et du type de traitement préventif.

A Vence, depuis le début de l'infestation, plus d'une centaine de palmiers du domaine privé ont été perdus : ils n'avaient pas été traités.



# Stop aux charançons Il faut agir immédiatement

## Coût par palmier adulte

### Traitement par imprégnation

- ⊖ Environ 400 € ttc par an / palmier  
8 traitements minimum par un professionnel agréé
- ⊖ Environ 160 € par an / palmier pour 10 traitements effectués par le particulier lui-même (achat des nématodes), complétés obligatoirement par 2 traitements phyto par un professionnel agréé

### Traitement par injection: palmiers06

- ⊖ **72 € par an / palmier**

Dans tous les cas il y aura lieu de rajouter le coût lié à l'obligation de couper les inflorescences (fleurs) pour protéger les abeilles.

Tout particulier ou copropriété domiciliés sur la commune de Vence est éligible au programme *Palmiers06*. Il suffit de compléter le formulaire en ligne sur le site municipal accessible par :

<https://palmiers06.fr>

Le numéro cadastrale de la parcelle sera demandé

## Le programme « Palmiers06 »

Les palmiers municipaux de Vence sont traités depuis 3 ans par imprégnation. La campagne de traitement 2017 fait appel à l'injection et les particuliers sont invités eux aussi à souscrire à ce programme.

Ce programme *Palmiers06* propose une lutte collective (palmiers publics et privés) qui repose sur l'injection au tarif standard de 72 € ttc par palmier, négocié par une convention entre la municipalité et la société détentrice du procédé d'injection (Syngenta).

Cette stratégie est validée par la DRAAF et la FREDON.



## Palmiers injectables

Seuls les palmiers supposés sains, avec un stipe de plus de 1,50 m de haut et de plus de 45 cm de diamètre sont injectables. L'injection privilégiera tous les Phoenix (canariensis et dactylifera) ainsi que les rares palmiers «patrimoniaux» tels que les Brahea, Butia, Jubaea et Sabal pour garantir la biodiversité.